

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 3 Août 2017
Page 1 sur 7



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
ET LE TROIS AOUT

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848, agissant pour son compte et venant aux droits de la Société ENTENIAL au terme d'un traité de fusion conclu le 15 Avril 2005, et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du CFF du 1^{er} Juin 2005,

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 23 Juin 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 16, rue Victor Gouffé – à Villiers le Bel (Val d'Oise), consistant en un lot portant le numéro 4 et 17 dont est propriétaire Monsieur Vincent, Maurice, Chantal NOVAR né le 22/01/1957 à Pointe à Pitre (Guadeloupe) et décédé le 13 Mai 2010 à Vitry Sur Seine, représenté par son curateur désigné par Ordonnance rendue par le TGI de Créteil en date du 2 Avril 2017, le Service du Domaine en la personne du Directeur de la DNID les Ellispes, 3 avenue du chemin des Presles 94417 Saint Maurice, et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE huissier de justice de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 16, rue Victor Gouffé à Villiers le Bel (Val d'Oise), Bâtiment A, 1^{er} étage porte gauche.

Où étant ce jour sur place à 8 heures,

Monsieur Shakeel MASIH me reçoit et après lui avoir décliné mes nom et identité ainsi que l'objet de ma mission, elle m'indique ne voir aucune objection à son bon déroulement.

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Monsieur MASIH me déclare occuper les lieux avec 2 amis et être locataire de Monsieur Joseph YAUCAT-GENDI depuis le 31 octobre 2016 moyennant un loyer mensuel de 450 euros charges comprises.

Le syndic bénévole de l'immeuble est : **Monsieur Tony BISMUTH, domicilié 16, rue Victor Gouffé à Villiers le Bel.**

Les lieux consistent en un appartement composé d'une pièce principale avec coin cuisine, desservant une chambre, une salle de bains avec WC.

Le système de chauffage est individuel.

L'immeuble est en cours de ravalement.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont à l'état d'entretien.

Les parties communes sont en mauvais état.



Les lieux sont distribués comme suit :

La porte d'entrée ouvre sur la pièce principale :

- **La pièce principale :**

Le carrelage recouvrant le sol est en mauvais état.

La tapisserie des murs est également en très mauvais état.

Le faux-plafond situé au-dessus du coin cuisine est très endommagé et est manquant sur une surface approximative de 1 m²

L'équipement comprend :

- Deux fenêtres à deux vantaux à châssis pvc à double vitrage à l'état neuf.
- Un radiateur de chauffage.

Le coin cuisine :

Celui-ci est en très mauvais état et n'a visiblement pas fait l'objet de travaux depuis longtemps. Le système électrique n'est pas aux normes.

Le carrelage recouvrant les murs est en mauvais état, certains carreaux sont manquants.

L'équipement comprend un évier ancien en émail à deux bacs muni d'un robinet mélangeur et un placard bas dont les portes sont défectueuses.





- **La salle de bains:**

Le carrelage du sol, la peinture des murs et du plafond est en très mauvais état.
L'équipement comprend :

- Une douche en très mauvais état, dépourvue de parois dont les joints sont en très mauvais état et dont certains carreaux sont manquants ;
- Un lavabo muni d'un robinet mélangeur ;
- Un cumulus ;
- Un bloc WC.

L'ensemble des équipements ne fait visiblement l'objet d'aucun entretien.



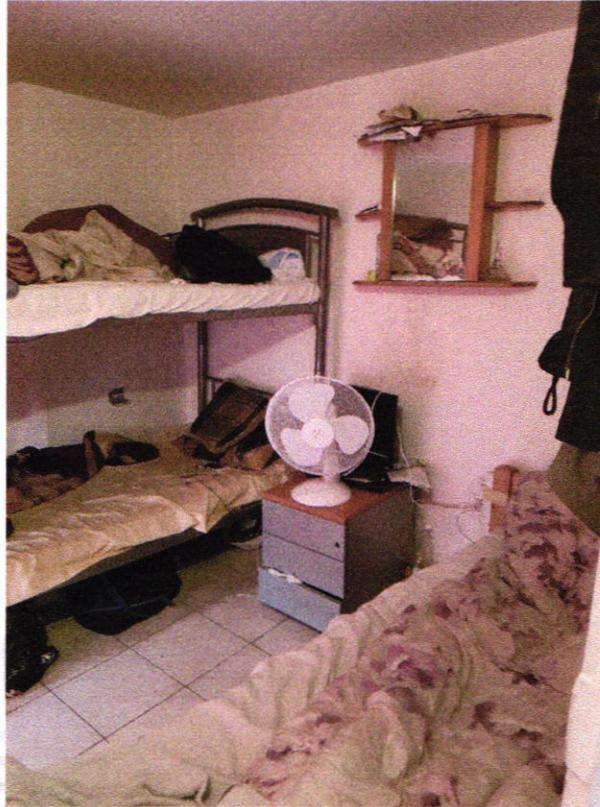
- **La chambre :**

Le carrelage recouvrant le sol est en mauvais état d'entretien.

La tapisserie des murs et la peinture du plafond sont également en très mauvais état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à double vitrage à châssis Pvc à l'état neuf.
- Un radiateur de chauffage.



La surface approximative de l'appartement est la suivante :

La pièce Principale : 12.33 m²

La chambre : 8.69 m²

La salle de bains : 1.28 m²

Total : 22.30 m².

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constatations.

*EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.*

